



INFO-LABORATOIRE

Service de biochimie

2008-12-02

A tous les médecins,
Aux chefs des unités de soins Honoré-Mercier et Hôtel-Dieu,
Aux chefs des programmes CLSC de la MRC d'Acton, des Maskoutains et des Patriotes,

Objet : Rappel - Jeûne pour les prélèvements sanguins

Madame, Monsieur,

Les raisons principales d'exigences d'un jeûne préalablement aux prélèvements sanguins sont les valeurs de référence, les interférences physiologiques et les interférences analytiques. Les valeurs de référence sont établies avec des populations à jeun et dans des conditions contrôlées. L'ingestion de nourriture modifie la concentration de certains composés circulants, c'est l'interférence physiologique. L'ingestion de nourriture charge le sang circulant de chylomicrons lesquels causent la lactescence du sérum. Cette lactescence interfère dans le dosage de plusieurs composés, c'est l'interférence analytique.

Pour ces raisons, le jeûne est grandement recommandé pour les analyses de biochimie en général. Toutefois, pour certaines analyses en particulier, le jeûne devient obligatoire pour obtenir un résultat valable. Dans ce cas, la période de jeûne requise est indiquée sous la section « JEÛNE » du répertoire des analyses de laboratoire.

Habituellement, le jeûne est de 8 heures (une nuit) mais il est permis de boire de l'eau. Nous considérons toutefois qu'un jeûne de 4 heures peut être acceptable dans le cas où le patient serait prélevé durant la période active de la journée et que le jeûne de 8 heures devient plus difficile. Cependant, certaines déterminations comme les lipides et les lipoprotéines demandent un jeûne plus sévère; ainsi, le jeûne doit être d'au moins 12 heures et aucun breuvage alcoolisé ne doit avoir été absorbé dans les dernières 48 heures. Le repas du soir précédent doit avoir été pris avant 18 h pour un prélèvement effectué le matin. Il faut également éviter de fumer et de boire du café avant le prélèvement.

Pour les usagers de moins de 10 ans et pour les personnes âgées dont le jeûne peut représenter un problème relativement sérieux, si le jeûne n'est pas observé adéquatement, nous recommandons de prélever quand même ces patients et d'inscrire clairement sur la requête « patient non à jeun ». Dans un tel cas, à la lumière des informations, le médecin requérant jugera de la pertinence de faire reprendre ou non l'analyse.

Pour les autres cas de jeûne non respecté, nous recommandons de ne pas effectuer de prélèvement pour les analyses qui nécessitent le jeûne et de redonner un rendez-vous, s'il y a lieu.

En général, le jeûne ne signifie pas de cesser de prendre les médicaments prescrits par un médecin à moins que ce dernier ait spécifié d'interrompre la prise de médicament.

Original signé

Jean Pinard Ph.D, CSPQ, FCACB
Chef du service clinique de biochimie

Hôpital Honoré-Mercier
Pavillon Hervé-Gagnon
2750, boulevard Laframboise
3535
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Y8
www.santemonteregie.qc.ca

Département de biologie médicale
Services de laboratoire
Téléphone : (450) 771-3333, poste
Télécopieur : (450) 771-3510